Billets et tarifs

Accès et services

Expositions et Spectacles

Familles et enfants

Scolaires

Je souhaite découvrir les jardins de Versailles

J'ai réservé une visite pour mon/ma (mes) aîné/e(s), mon (mes) plus jeune(s) peu(ven)t il(s) suivre également l'activité ?



Les activités étant conçues en tenant compte des développements cognitifs de l'enfant, elles sont destinées aux âges précisés dans les descriptifs de la visite.

Si elles ne sont ainsi pas nécessairement adaptées aux autres membres de la fratrie, ces derniers peuvent tout à fait accompagner leur frère/sœur.

Les enfants de moins de 10 ans peuvent participer gratuitement aux activités et bénéficient également de la gratuité d'accès aux châteaux de Versailles et de Trianon. Bien que gratuite, la participation de votre enfant doit quand même faire l'objet d'une réservation selon la même procédure que pour l'(les) aîné(s).